

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 4 JUILLET 2025

**DELIBERATION N°CD2025-  
07/4/33  
DOSSIER N°6956**

**RÈGLEMENT D'AIDE MILIEUX AQUATIQUES - MODIFICATION  
ET ACTUALISATION**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Mary-Line GEOFFRE  
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS  
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR  
Franck FOULON à Catherine GRAVERON  
Marie-France GALBRUN à Jean-Luc LEGER  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Armelle MARTIN à Eric BODEAU  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des  
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : RÈGLEMENT D'AIDE MILIEUX AQUATIQUES - MODIFICATION ET  
ACTUALISATION**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,  
VU la délibération des 19/et 20 octobre 2009 instituant le règlement et modifié suivant délibération du 14*

février 2011, délibération du 25 mars 2013, délibération du 18 mai 2018, délibération du 20 mai 2022 ;

VU le rapport CD2025-07/4/33 de Madame la Présidente du Conseil départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

### DÉCIDE,

- De mettre fin au financement du poste de technicien de rivière, issue du règlement d'aides « Milieux aquatiques », à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération ;

- De valider la mise à jour du règlement d'aides « Milieux aquatiques », en supprimant le financement du poste de technicien de rivière, conformément au règlement annexé au présent rapport ;

- D'autoriser la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**